



# ATTESTATION D'ACCUEIL

Ce document est obligatoire pour tout particulier souhaitant accueillir une personne étrangère (hors communauté européenne) à son domicile, dans le cadre d'un voyage familial ou privé n'excédant pas 3 mois.

## Pièces à fournir en original concernant l'hébergeant

- 1 pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Acte de propriété ou contrat de location
- 1 justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer, etc.)
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- 3 derniers bulletins de salaire
- Contrat de travail
- 1 timbre fiscal de 30€ (à acheter en bureau de tabac ou sur Internet)

## Renseignements déclaratifs concernant la personne à héberger

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse
- Numéro de passeport en cours de validité
- Durée et dates de séjour
- si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné, une attestation sur papier libre des détenteurs de l'autorité parentale, précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant.